



## Frais de notaire qui me paraissent trop élevés

Par **LEJEUNE**, le **31/05/2009** à **22:16**

Bonjour,

Ma mère était propriétaire d'un petit studio dans Paris, dont elle était usufruitière. En 2004, devant notaire, ma mère m'a vendu cet appartement. Pour ce faire, ma mère m'a vendu son usufruit (30 %) de la valeur de l'appartement, mon frère et ma soeur me cédant leurs droits de nu-propriétaires en échange de parts que je possédais sur une propriété en province.

J'avoue que dans toutes ces transactions, ma mère et moi n'avons tenu que des rôles secondaires, mon frère s'étant chargé de toutes les démarches. Avec le temps, je reviens sur quelque chose qui me semble très surprenant. En 2004, mon frère a établi pour moi (en effet, il avait procuration sur mon compte) un chèque de 45 000 euros pour ce notaire. Je ne sais pas à quoi ce montant a pu correspondre et je ne retrouve rien qui puisse me le dire, dans les documents (acte notarié ou autres) que je conserve. Des frais de notaire peuvent-ils s'élever à 45 000 euros ? Cela me semble quand même énorme !

Merci de me donner votre avis sur la question.

Cordialement

Catherine